Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260306-DCM_2026_29-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 06 mars 2026

CONVOCATION : 27 février 2026
Présents **:** Yannick COCHAUD, Solène CHEVALIER, Sylvie FASQUEL, Pierre-Yves SAGET, Christine TROCHU, Laurent BAUDE, Laurence HANRY, Thierry GUERRIAU, Marie-Andrée PELLAN, Fabrice MICHEL, Alain DECIMA, Jérôme CUSSONNEAU, Sylvie RITZENTHALER, Daniel RENAULT, Yves-Marie LALLICAN, Jean-François LE BOUGUENEC, Audrey MARQUIS, Erwan MOREAU, Sylvie DUHAMEL, Gwenaëlle EUDELINE, Etienne JEGOU,
Absents : Lydie GICQUEL DENIS.
Procurations : Gwenaëlle EUDELINE.

29. CULTURE - Fixation du tarif pour le concert acoustique 2026 (Acte 7.10)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission « culture – patrimoine » en date du 05/02/2026,

Mme Christine TROCHU présente l'exposé suivant :

Dans le cadre du concert acoustique prévu le vendredi 24 avril 2026 avec l'accueil d'un groupe rennais (festif, soul, groove… pour un public familial) à la salle des fêtes, groupe composé de 7 musiciens et pour anticiper la mise en vente de billets, il est nécessaire de fixer le tarif qui sera proposé au public. Il est prévu une jauge de 200 personnes.
Pour permettre une mise en vente pour ce concert exceptionnel et avoir une meilleure visibilité sur les ventes, il est envisagé de faire appel au producteur pour une mise en œuvre d'une billetterie en ligne.

Pour information, la prestation « clé en main » proposée par le producteur est de 5 590 € TTC (comprenant cachet artistique et matériel son/lumière, régie pour le volet technique…), reste à charge les repas pour les artistes, la communication, le catering et les droits d'auteur (SACEM). Ce montant est intégré dans l'enveloppe du budget « culture » sans cette année l'accueil du festival « le Grand Soufflet » et sera inscrite en section Fonctionnement.

Ceci exposé,

Vu l'avis favorable de la commission « AFRH » en date du 27/02/2025,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le tarif UNIQUE du concert du 24 avril 2026 à Orgères à 15 €
- **FIXE** la gratuité pour les moins de 10 ans.

Pour extrait certifié conforme,

